



Réservation Vacances

Par Xav11430

Bonjour,

J étais en couple, union libre, et nous avons décidé de partir cet été en vacance ensemble.

Madame a réservé à son nom 2 semaines dans un camping.

Chacun a payé sa part, la mienne via Cb à la centrale de réservation.

Je n apparaissait pas dans la réservation initiale car Madame a utilisé ses chèques Vacaf et il ne fallait pas que j apparaisse sur la confirmation de réservation.

Il y a une semaine, nous nous sommes séparés et Madame ne me repond plus.

Via un lien, j ai pu procéder à un pré enregistrement auprès du camping et j ai fait apparaître 4 personnes, elle, sa fille, ma fille et moi.

J ai demandé au camping de m envoyer la confirmation faisant apparaître mon nom, le sien, afin que je puisse accéder au bungalow.

Madame était en copie, et à immédiatement contacte le camping pour faire disparaître mon nom et celui de ma fille.

Le camping me dit que n etant pas titulaire de la réservation, je ne peux rien faire et je n existe pas.

J ai tout de même en ma possession ce document de confirmation faisant apparaître nos 4 noms, est il valable même si le camping à fait une modification par la suite ?

Puis je faire valoir le fait que j'ai payé le camping via mon compte bancaire ?

J ai envoyé un message sans réponse de Madame lui demandant de bien vouloir accepter de partir en vanaces tous ensemble, il y a 2 chambres, chacun pourrait dormir avec sa fille, et faire l'effort pour que les enfants passent de bonne vacances.

J ai payé plus de 1700 euros, ma fille est déçue et je dois trouver une autre location.

Ayant en possession la confirmation de réservation à mon nom, même si le camping l.a modifié par la suite, et avec mes paiements, puis je quand même me présenter au camping pour faire valoir mon droit d accès au bungalow au même titre que Madame, titulaire initiale de la réservation.

Merci pour votre aide, nos vacances sont du 17 au 31 août...

Par kang74

Bonjour

La réservation ne peut être qu'au nom de Madame si elle a utilisé ses vacaf .

Par de là, vous présenter au camping ne fera que décevoir un peu plus votre fille d'avoir fait ce chemin ... pour rien .

Qu'importe l'erreur après , si ce n'est de la fraude en vous enregistrant alors que rien n'aurait du vous le permettre (je suppose que vous aviez gardé le numero de reservation)

L'important c'est le nom sur la facture : je doute que vous ayez pu modifier le nom .

La seule chose à faire est de lui réclamer les 1700 que vous avez payé en commençant pas une mise en demeure en LRAR .

Mais bon, si elle dispose de vacaf, c'est peut être qu'elle a peu de revenus ...

Par Xav11430

Merci pour ce retour.

J ai à mon nom et au sien, la confirmation de réservation.d une location, à présenter le jour de votre arrivée.

Et également les bons de réservation des 2 semaines faisant apparaître nos 2 noms, ainsi que les participants, à savoir 4 personnes... comme prévu initialement.

Ces documents ont été modifiés par la suite à sa demande auprès du camping et maintenant je n'apparaît nulle part.

Je voulais me présenter avec ces documents initiaux faisant apparaître mes noms prénoms et ma fille.

Pour le remboursement auprès de mon ex, je n'y crois pas.

Elle ne me répond pas mais a fait ces changements car le camping m'a envoyé un annulé et remplacé des documents.

Par Xav11430

D'ailleurs je viens de vérifier, sur le dernier remplace et annule du camping, mon nom a bien disparu, mais reste le nom prénom de ma fille.

Il a encore peut-être été modifié, mais le camping ne veut plus me répondre, n'étant pas le titulaire de la réservation.

Par Isadore

Bonjour,

Madame a décidé de réserver une location pour les membres de son foyer, il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les gens avec qui elle avait prévu de passer ses vacances aient figuré sur un bon de réservation à un moment. Mais Madame a changé d'avis et ne souhaite plus partir en vacances avec deux des membres de son foyer. x

Le fait que vous ayez décidé de payer une partie des vacances ne vous donne aucun droit : c'est Madame seule qui a souscrit le contrat. Vous vous êtes borné à participer aux dépenses. Le camping n'a pas à vous répondre, vous êtes un tiers étranger au contrat.

A mon avis il faut tenter de réclamer un remboursement à Madame si elle ne veut pas vous laisser profiter de la réservation, puisqu'il était clair que vous avez participé à la dépense dans le but de profiter de ce séjour. Si elle refuse, tentez une médiation ou une conciliation :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736[ur]

Si aucun accord n'est trouvé et que vous avez une protection juridique, soumettez-lui le dossier. Elle pourra faire un courrier bien tourné qui menacera Madame d'un recours en justice et d'une saisie. Cela fait souvent son effet.

Par Xav11430

Bonjour, merci pour votre réponse.

Même si nos noms prénoms apparaissent sur la confirmation et le bon de réservation acquitté ?

Merci

Par kang74

Même si vos deux noms apparaissent il n'y a que le titulaire de la réservation et donc de la facture qui a des droits .

ATTENTION : autant le fait de demander un remboursement est normal, autant le fait de faire le forcing pour partir avec cette femme et son enfant l'est beaucoup moins .

Surtout avec un camping témoin de tout cela .

La seule chose que vous pouvez demander c'est le remboursement de ce que vous avez payé .

Par Xav11430

Nos 2 noms apparaissent sur 2 documents :

La confirmation de réservation à présenter le jour de votre arrivée

Le bon de réservation

Ces 2 documents sont des preuves de notre existence ? Même s'ils sont modifiés par la suite.

Oui je ne fais pas de harcèlement, je me dis juste que c'est idiot de priver les enfants de vacances.

Si je perd mon argent tamps.

Merci
Cord

Par kang74

Et avez-vous proposé qu'elle emmène uniquement votre fille ?

Pour le reste, ce sont des choses qui arrivent, vous devriez le savoir en ayant déjà une fille et c'est un moindre mal .

Si vous voulez passer pour quelqu'un qui harcèle cette personne, pointez-vous au camping avec des bons de réservation que vous savez pertinemment invalides (le camping en étant témoin), pour constater les conséquences assez prévisibles de cette action, le tout devant votre fille, qui là, pour le coup, pourra dire que ces vacances sont gâchées .

On vous a renseigné sur le bon de réservation (rectification, vous vous êtes renseigné tout seul...) et vous n'êtes plus sur le bon de réservation que seul Madame a le droit de gérer .

Par Xav11430

D'accord merci.